



4

«Anything that can go wrong, will go wrong». Cette maxime de la Loi de Murphy ne se vérifie que trop souvent lorsqu'un incident ou un accident d'aviation se produit... Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si elle est citée si fréquemment dans le contexte de l'aviation civile, même si ce mode de transport se distingue par un système de sûreté international très imbriqué qui, de surcroît, fonctionne exceptionnellement bien. Ici, la notion de sûreté recouvre deux domaines: d'un côté les appareils, dont le fonctionnement doit être sûr et fiable (safety), et de l'autre, la protection contre les actes visant la sûreté de l'aviation civile, en

particulier les attentats terroristes (security). En outre, l'efficacité des services de navigation aérienne constitue la condition sine qua non au bon déroulement du trafic aérien. De tout temps, l'OFAC a placé la sûreté en haut de sa liste de priorités et entrepris tout ce qui était en son pouvoir pour assurer la sécurité des passagers. Dans notre pays, les prescriptions, souvent rigides, sont appliquées avec beaucoup de sérieux, que ce soit dans les aéroports, par les entreprises de maintenance ou les entreprises de transport aérien. Cette discipline vaut à l'industrie aéronautique et aux compagnies d'aviation suisses une excellente réputation dans le monde entier.

Tous nos efforts vont dans la même direction: conserver notre standard de sécurité élevé et, si possible, l'améliorer. Les articles publiés dans le présent rapport annuel illustrent remarquablement bien l'engagement de notre office - intégré dans un système international - pour réaliser cet objectif ambitieux. Et si cette lecture peut contribuer à renforcer votre confiance dans la fiabilité et la sécurité du transport aérien, et peut-être à vous permettre de profiter un peu plus de votre prochain voyage en avion, alors j'aurai atteint mon but.

André Auer

Directeur de l'Office fédéral de l'aviation civile